

## **Tentative d'usurpation de propriété à Dar Zhirou La styliste et son époux frapperont à toutes les portes pour accéder à un recours en cassation**

Administrateur, ' D + D ' + ' ! 16 # C \* H ( 1 2018 - 10:35:35

[le journal de tanger](#)

L'affaire de la supposée tentative d'usurpation de propriété à Dar Zhirou, dans la périphérie de Tanger, qui était dans l'impasse, semble prendre une nouvelle tournure avec la décision des nouveaux propriétaires, la styliste-modéliste marocaine Salima Abdelouahab et son époux français, de porter l'affaire devant la plus haute juridiction marocaine qui est la Cour de Cassation.

Rappelons les faits tels que rapportés en page 2 de notre avant-dernière édition, selon la version de Mme Abdelouahab qui affirme avoir régulièrement acquis en 2006, avec son époux Christophe, de nationalité française, un terrain de 6000 m<sup>2</sup> à Dar Zhirou, sur lequel ils ont bâti une résidence et un atelier de couture employant 15 salariés.

Cependant, ils n'auraient pas tardé à être interpellés par les membres d'un « gang », dit-elle, se passant pour des héritiers-propriétaires légitimes de leur domaine.

Cette revendication a fini devant la justice dont le tribunal de première instance de Tanger aurait tranché en faveur de Mme Abdelouahab et de son époux, la partie adverse n'ayant pas été en mesure de prouver son lien juridique avec le domaine en question, rapporte-t-elle.

Néanmoins, l'affaire ne se serait pas arrêtée là, puisque les plaignants auraient interjeté appel qui aurait abouti à la condamnation, « à leur insu » rapportent les nouveaux propriétaires qui dénoncent avec force le fait que leur avocat leur ait caché, pour des raisons qu'ils ignorent, le verdict de la Cour d'Appel, les privant ainsi de leur droit de recours en cassation dans les délais impartis,

Aujourd'hui, Mme Salima Abdelouahab et son époux sont décidés à aller jusqu'au bout pour garantir leurs droits légitimes.

Leur prochaine démarche se situe ainsi auprès des instances suprêmes du département de la Justice afin de leur garantir le droit d'un recours en Cassation.

Plaçant leur confiance totale en la justice marocaine, ils comptent frapper à toutes les portes pour se faire entendre et accéder à ce droit.

Affaire à suivre & !